

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 477 623

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 05055**

(54) Dispositif accessoire d'assemblage pour châssis mobile d'ossature, portant des galets.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 D 13/02; E 06 B 3/46; F 16 B 2/20.

(22) Date de dépôt 6 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 11-9-1981.

(71) Déposant : Société anonyme dite : ELMADUC, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Bezelin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Rinuy, Santarelli,
14, av. de la Grande-Armée, 75017 Paris.

La présente invention se rapporte à un dispositif accessoire d'assemblage destiné à équiper, notamment mais non exclusivement, les ossatures constituées de profilés métalliques, dont un élément, tel un châssis mobile ou vantail, 5 porte des galets.

L'invention entend répondre, en particulier, à une norme en vigueur selon laquelle les galets doivent être remplacés sans démontage du châssis et/ou de l'ossature.

10 L'invention satisfait à ce critère tout en limitant le nombre des éléments entrant dans la réalisation.

Conformément à l'invention les galets sont portés par un élément séparable susceptible d'être assemblé ou verrouillé sur le châssis mobile par simple effet de clip, et contre une butée réglable.

15 Le réglage en position et le blocage sur le châssis mobile d'un élément intermédiaire de support de l'élément séparé portant les galets sont obtenus par des vis de positionnement et des intercalaires, lesquels assurent également un écartement sur un profilé du châssis mobile et 20 un renforcement de ce profilé.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, l'élément séparable porteur des galets est une chape dont le verrouillage réglable est assuré, d'une 25 part, par au moins une rampe progressive d'un clip réalisé sur l'élément intermédiaire de support et, d'autre part, par ladite butée réglable prenant appui sur ledit élément intermédiaire de support.

D'autres caractéristiques et avantages de la 30 présente invention ressortiront de la description qui va suivre faite en regard du dessin annexé sur lequel :

la figure 1 est une vue, en élévation et coupe partielle, d'un élément séparable porteur de galets, maintenu en position sur un châssis mobile ou un vantail ;

la figure 2 est une vue en bout de ce même 35 élément porteur de galets.

Dans la forme de réalisation représentée, un élément séparable porteur de galets (1) conforme à l'invention est constitué par une chape (2) les axes (3) de ces

galets étant solidaires des branches de la chape et les galets étant destinés à rouler sur le rail (4) d'un dormant (4A).

Une entretoise (5) est prévue également entre les 5 deux branches de la chape pour être verrouillée, comme sur un clip, sur un élément double (6) à rampes progressives (6A) faisant partie d'un support (7) lequel est destiné à être bloqué contre un élément (8) du châssis mobile (9) qui peut comporter un profilé (9A) montrant des glissières intérieures 10 (10).

Le réglage en position et le blocage du support (7) contre le profilé (9) sont obtenus par des vis de positionnement (11) et des intercalaires (12) glissés sur les glissières intérieures (10) du profilé (9). Ces intercalaires 15 assurent l'écartement de branches (7A) du support (7) en forme de "U" et assurent, également, un renforcement du profilé. Les vis (11) agissent directement sur les branches (7A) dudit support en "U".

Une vis (13) traversant l'une des branches (7A) 20 du support (7) constitue une butée réglable pour la partie centrale (2A) de la chape (2) qui, par définition, est également en forme de "U".

On peut remarquer que le "U" formé par l'élément intermédiaire se situe dans un plan perpendiculaire au plan du 25 "U" formé par la chape. Le verrouillage, à la manière d'un verrouillage à clip, de l'entretoise (5) sur les rampes progressives (6A) et la présence de la butée mobile (13) permettent, à la fois, le réglage en position et le blocage de la chape entre le support (7) et ladite butée (13). La 30 chape (2) porteuse des galets (1) est ainsi maintenue en position.

Des bagues (14) sont prévues sur les axes (3) afin d'éviter que les galets (1) ne viennent se coincer contre les branches de la chape (2).

35 L'ensemble du dispositif selon l'invention est réalisé en un matériau incorrodable.

Le montage comme le démontage de la chape (2) qui porte les galets (1) se font en soulevant le châssis mobile

(9). Au montage il suffit de pousser l'entretoise (5) de la chape entre les rampes (6A) de l'élément double (6) du support (7) jusqu'à ce que la partie centrale (2A) de la chape rencontre la butée (13) qui a été réglée en fonction de 5 la profondeur d'enfoncement recherchée de l'entretoise (5) entre les rampes (6A). Au démontage il suffit de tirer sur la chape (2) pour libérer l'entretoise (5) d'entre les rampes (6A) de l'élément double (6). On comprend qu'il est donc alors facile de changer les galets (1) quand ils sont, par 10 exemple, usés.

Avant montage, comme à un tout autre moment, il est possible de régler l'emplacement du support (7) en déplaçant les intercalaires (12) pour les immobiliser ainsi que le support (7) en un autre endroit du châssis mobile.

15 Il est bien entendu que la présente invention n'a été décrite et représentée qu'à titre d'exemple préférentiel et qu'on pourra apporter des équivalences dans ses éléments constitutifs sans, pour autant, sortir du cadre de ladite invention qui est défini dans les revendications qui suivent.

REVENDICATIONS

1. Dispositif accessoire d'assemblage pour châssis mobile d'ossature, portant des galets, caractérisé en ce qu'il comprend un élément séparable portant les galets, susceptible d'être assemblé ou verrouillé sur le châssis mobile par simple effet de clip, et contre une butée réglable, de sorte que les galets peuvent être remplacés sans démontage du châssis et/ou de l'ossature.

5 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un élément intermédiaire de support est prévu entre le châssis mobile et l'élément séparable portant les galets.

10 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le réglage en position et le blocage sur le châssis mobile de l'élément intermédiaire de support sont obtenus par des vis de positionnement et des intercalaires prenant appui sur un profilé du châssis mobile.

15 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément séparable porteur des galets est une chape dont le verrouillage réglable est assuré, d'une part, par au moins une rampe progressive d'un clip réalisé sur l'élément intermédiaire de support et, d'autre part, par ladite butée réglable, laquelle prend appui sur ledit élément intermédiaire de support.

20 5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que la chape en forme de "U" porte les galets entre ses branches et en ce que l'élément intermédiaire de support sur lequel la chape est verrouillée, par simple effet de clip, a également la forme d'un "U" mais disposé dans un plan perpendiculaire à celui de la chape, les branches de cet élément intermédiaire de support recevant l'action directe desdites vis de positionnement prenant appui sur lesdits intercalaires.

25 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisé en ce qu'une entretoise de la chape est glissée entre les rampes progressives du clip réalisé sur l'élément intermédiaire de support.

1/1

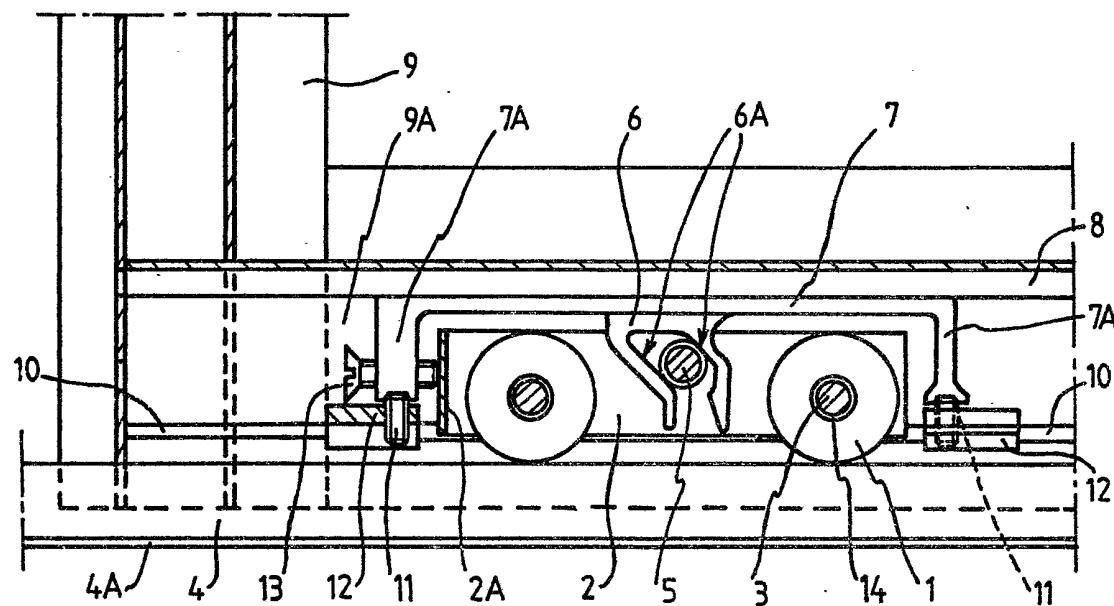


FIG. 1

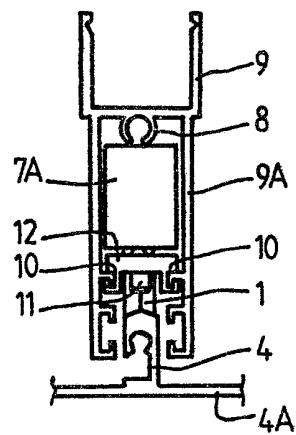


FIG. 2